

Livret d'Accueil

Apprenants à

l'École des Métiers

des Hautes-Pyrénées

➤ Promotion 2023 - 2024



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

HAUTES-PYRÉNÉES

Bienvenue !

Vous venez de vous inscrire à une formation proposée par l'École des Métiers des Hautes-Pyrénées.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation.

"Se former aujourd'hui, c'est se préparer à demain"

SOMMAIRE

1. **Le mot du Directeur Territorial**
2. **Présentation de la Chambre de Métiers et de l'École Des Métiers**
3. **Les différentes formations à l'École Des Métiers**
4. **Organigramme (Référénts administratifs, pédagogiques)**
5. **L'équipe pédagogique**
6. **La logistique de l'EDM**
 - Les horaires
 - Les retards / les absences
 - L'accès / le transport
 - Le parking
 - La restauration
 - L'hébergement
 - Accessibilité
 - Consignes générales de sécurité en cas d'incendie
7. **L'organisation de votre formation**
 - L'organisation principale
 - Les bulletins de notes
 - Les délégués de classe
8. **La plateforme Net Y Paréo**
9. **La pédagogie**
10. **Le règlement intérieur**
11. **Dossier administratif et inscription**
 - Dossier administratif à l'EDM (apprentissage)
 - Inscription à l'examen
12. **Contacts utiles**
 - Le suivi éducatif
 - Le médiateur de l'apprentissage
 - Référent handicap
 - Référent social
13. **Les aides financières**
 - Permis de conduire
 - La carte « d'étudiant des Métiers »
14. **Les OPCO**
15. **La Mobilité Européenne**
16. **La Démarche Qualité**
17. **Contacts et Réseaux Sociaux**

1. Le mot du Directeur Territorial

C'est avec une grande fierté que nous vous accueillons dans notre Centre de Formation des Apprentis. Vous faites ainsi confiance à un établissement qui affiche un excellent taux de réussite avec **près de 94% des apprenants qui obtiennent leur diplôme**. Ce succès repose sur le professionnalisme de l'établissement et de sa gestion par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées.

Vous trouverez ainsi une équipe d'enseignants à votre écoute qui vous encadrera durant votre parcours de formation.

Vous n'êtes plus élève, ni étudiant, **vous avez ici le statut d'apprenants** : vous êtes donc un **salarié en formation**. Vous avez dorénavant des devoirs et des obligations vis-à-vis de votre employeur comme de votre organisme de formation.

En choisissant votre formation, c'est un passeport pour l'emploi que vous préparez. La voie de l'apprentissage dans nos filières, c'est en effet l'assurance de trouver un emploi dans les semaines qui suivront l'obtention de votre diplôme. Cela se traduit par une indépendance et une liberté que beaucoup vous envieront. C'est aussi un avenir qui s'ouvre sur des opportunités d'évolution. C'est aujourd'hui, dans l'artisanat, qu'il y a encore un ascenseur social, la possibilité de changer le cours de sa vie, de ne plus subir mais choisir son chemin.

Ce sont des promesses et des engagements que nous tiendrons avec votre motivation, votre investissement et votre talent !

Bienvenue dans l'Artisanat, Première Entreprise de France.

Bienvenue à l'École des Métiers des Hautes-Pyrénées.

Bertrand GAYRI
Directeur Territorial

2. Présentation de la CMA et de l'École des Métiers

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) est constitué d'établissements publics animés et gérés par des artisans élus :

- Un établissement national CMA France,
- Des établissements régionaux dont la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie (CMAR Occitanie),
- Des établissements départementaux : 13 pour la CMAR Occitanie dont la CMA des Hautes-Pyrénées

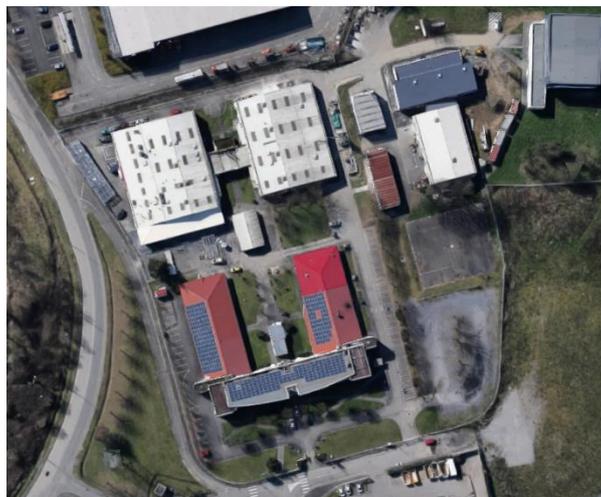
La CMAR Occitanie est présidée par M. Joseph CALVI et représentée au niveau du département des Hautes-Pyrénées par M. Daniel PUGES, Président départemental.

La CMA des Hautes-Pyrénées remplit quatre grandes missions :

- ✓ Défendre le secteur artisanal
- ✓ Simplifier les formalités
- ✓ Former les apprenants, les artisans, les conjoints et les salariés
- ✓ Accompagner les entreprises de leur création à la transmission en passant par leur développement.

Elle est au service de plus de 7787 entreprises artisanales dans le département. Son École des Métiers accueille chaque année 700 apprenants.

La CMA des Hautes-Pyrénées emploie près de 80 personnes dans tous les services, dont une cinquantaine dans le service de l'École des Métiers.



EDM 65

3. Les différentes formations à l'École des Métiers

ALIMENTAIRE

- CAP Boucher
- CAP Boulanger
- MC Boulangerie Spécialisée
- CAP Pâtissier
- MC Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées
- MC Employé Traiteur



BATIMENT

GROS OEUVRE

- CAP Maçon
- CAP Charpentier bois
- CAP Couvreur
- MC Zinguerie
- BP Maçon (Bac)



SECOND OEUVRE

- CAP Métiers du plâtre et de l'isolation
- MC Plaquiste
- CAP Carreleur mosaïste
- CAP Peintre applicateur de revêtements
- CAP Monteur en installations sanitaires
- CAP Monteur en installations thermiques
- MC METI Maintenance en équipement thermique individuel
- CAP Electricien
- CAP Menuisier fabricant
- CAP Menuisier installateur
- CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments



COMMERCE

- CAP Equipier Polyvalent du Commerce
- BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente option A (Animation et gestion de l'espace commercial), option B (Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale)
- TP MUM Manager d'Unité Marchande (Bac +2)



AUTOMOBILE

MECANIQUE

- CAP Maintenance des Véhicules option VP
- BAC PRO Maintenance des véhicules option VP



CARROSSERIE

- CAP Réparation des carrosseries
- CAP Peinture en carrosserie
- Titre à finalité professionnelle Carrossier Peintre (Bac)



HOTELLERIE

- CAP Cuisine
- CAP Commercialisation et Services en HCR
- BP Arts de la Cuisine (Bac)
- MC Sommellerie
- BP Arts du Service (Bac)
- MC Employé barman



SPORT

- BP JEPS Spécialité éducateur sportif mention rugby à XV



COIFFURE

- CAP Métiers de la coiffure
- BP Coiffure (Bac)
- MC Coiffure coupe couleur
- BM Coiffeur (Bac +2)



4. Organigramme (référents administratifs, pédagogiques)

Fonction / Rôle	Nom	Contact
<p>Directeur Adjoint Il est rattaché au Directeur, pilote l'organisation de l'activité pédagogique et socio-éducative de l'établissement.</p>	M. Christophe ROMAN	05 62 44 11 88 c.roman@cma65.fr
<p>Responsable pédagogique Le référent pédagogique apporte son expertise à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets et des actions dans les domaines de la formation et de la valorisation des offres.</p>	M. Yannick PUJO	05 62 44 11 88 y.pujo@cma65.fr
<p>Conseillère Principale d'Éducation Le Conseiller Principal d'Éducation est responsable de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire. Il gère la discipline, les récompenses et les sanctions au sein de l'établissement en ayant un contact direct avec les apprentis.</p>	Mme Gwladys GUÉRIN	05 62 44 11 88 g.guerin@cma65.fr
<p>Assistante de Direction L'assistante de direction gère les rendez-vous de la direction, prend connaissance du courrier, organise les réunions dont elle fait le compte rendu.</p>	Mme Élisabeth LUSSAN	05 62 44 11 88 e.lussan@cma65.fr
<p>Secrétariat Vie Apprentissage Les secrétaires vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives : gestion des contrats et des absences, suivi des dossiers, inscriptions examens, codes YPareo, rdv divers, relation avec les entreprises...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation • Hôtellerie • Automobile • Bâtiment • Coiffure • Vente • Bac Pro Commerce • Carrosserie 	<p>Mme Maïko FEIG</p> <p>Mme Marie-Pierre TUGAYÉ</p> <p>Mme Nathalie CAZALAS</p>	<p>05 62 44 11 88 m.feig@cma65.fr</p> <p>05 62 44 11 88 m.tugaye@cma65.fr</p> <p>05 62 44 11 88 n.cazalas@cma65.fr</p>
<p>Service Facturation Elle assure la saisie et le suivi administratif des factures des différents financeurs</p>	Mme Esther LARRIBERE-BERNAT	05 62 44 11 88 e.larribere@cma65.fr

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprises ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer de métier et engager une reconversion professionnelle.

Fonction / Rôle	Nom	Contact
Formation Professionnelle Responsable Service Formation La Responsable Service Formation vous accompagne dans la conception de projets.	Mme Marie BERTRAND	05 62 44 11 88 m.bertrand@cma65.fr
Formation Professionnelle Conseillère Service Formation La conseillère Service Formation vous accompagne dans toutes vos démarches administratives : gestion des contrats et des absences, suivi des dossiers, inscriptions examens, codes YPareo, rdv divers, relation avec les entreprises.	Mme Annabelle DUTRIEUX	05 62 44 11 88 a.dutrieux@cma65.fr
Assistants Éducatifs Les assistants éducatifs veillent au respect du règlement intérieur au sein de l'établissement (retard, sortie, pauses...) Ils aident lors d'absences de formateurs et sur diverses tâches administratives.	M. Bruno MARCEROU M. Didier REAL	05 62 44 11 88 b.marcerou@cma65.fr d.real@cma65.fr
Référente Social et Handicap La référente social vous accompagne et vous oriente dans vos démarches, si vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel. Elle vous facilite votre parcours de formation.	Mme Véronique PRADO	05 62 44 11 88 v.prado@cma65.fr
Référent Égalité Professionnelle Il veille au respect de « l'Égalité des droits et des chances entre femmes et hommes.	M. Christophe ROMAN	05 62 44 11 88 c.roman@cma65.fr
Référente Mobilité Elle met en place et fait le suivi de périodes de formation à l'étranger. Ceci peut être individuel et collectif suivant les opportunités.	Mme Sandrine BÉGUÉ	05 62 44 11 88 s.begue@cma65.fr
Référente Qualité La responsable qualité a pour mission de mettre en place et d'animer la politique Qualité de l'entreprise. Elle supervise la conception et la mise à jour des manuels de qualité ainsi que le respect des procédures. Elle est l'interlocutrice des services officiels de contrôle.	Mme Sandrine BÉGUÉ	05 62 44 11 88 s.begue@cma65.fr
Chargée d'accueil Elle assure l'accueil des fournisseurs et visiteurs, gère le standard téléphonique et donne les 1ers renseignements sur les formations dispensées dans l'établissement.	Mme Rozenn BOCCHIO	05 62 44 11 88 edm65@cma65.fr

Fonction / Rôle	Nom	Contact
<p>Référent suivi en entreprise Référent désigné, identifié et connu des bénéficiaires, du personnel et des financeurs de l'entreprise d'accueil. Il assure le lien avec l'entreprise, les professeurs et la Direction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Alimentaire • Pôle Coiffure • Pôle Bâtiment Gros Œuvre • Pôle Bâtiment Second œuvre • Pôle Mécanique • Pôle Vente • Pôle Enseignement général 	<p>M. Laurent GARLIN</p> <p>Mme Sandrine BÉGUÉ</p> <p>M. Joël CRESPIY</p> <p>M. Florian TAPIE</p> <p>M. Cédric FOURCADE</p> <p>M. Jacques LASCOURRÈGES</p> <p>Mme Patricia SÉZARY</p>	<p>05 62 44 11 88</p> <p>l.garlin@cma65.fr</p> <p>s.begue@cma65.fr</p> <p>j.crespy@cma65.fr</p> <p>f.tapie@cma65.fr</p> <p>c.fourcade@cma65.fr</p> <p>j.lascourreges@cma65.fr</p> <p>p.sezary@cma65.fr</p>
<p>Intendant Agent garant du bon fonctionnement logistique</p>	<p>M. Florent MISSET</p>	<p>05 62 44 11 88 f.misset@cma65.fr</p>
<p>Référente Prépa Apprentissage Elle assure l'organisation fonctionnelle du dispositif Prépa Apprentissage, l'accompagnement et le suivi des jeunes et du dispositif. Chargée de missions pédagogiques prépa-apprentissage, elle anime et met en œuvre le dispositif.</p>	<p>Mme Lisa FAUCHER</p>	<p>05 62 44 11 88 l.faucher@cma65.fr</p>
<p>Agent développeur Agent chargé de promouvoir et de diffuser les produits ou services développés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat auprès des entreprises de son ressort et des différents publics auxquels il s'adresse afin de faciliter leur mise en œuvre.</p>	<p>M. Christophe DUCASSE</p>	<p>05 62 44 11 88 c.ducasse@cma65.fr</p>

5. L'équipe pédagogique

Nom	Enseignements
Enseignement général	
Frédéric DANCLA	Anglais
Sophie FORTON	Français / Histoire et Géographie
Carmen IANEZ	PSE
Géraldine LARRIBAUT	Biologie / Mathématiques / PSE
Suzanne LOUPRET	Français / FLE
Valérie LOUSTALOT	Arts Appliqués
Véronique MARCEROU	Technique recherche d'emploi, informatique et développement durable
Nathalie MILLAS	Français / Histoire et Géographie
Samantha OLIVARES	Intervenante Éco-Gestion
Jean-Jacques REYTET	Mathématiques / Sciences
Évelyne SAINT-UPÉRY	Espagnol / Français / Histoire et Géographie
Patricia SÉZARY	Français / Histoire et Géographie
Yannick VARGAS	EPS
Frédéric VERCHER	Mathématiques / Sciences / Dessin Technique
Laurent VERNACHET	Mathématiques / Sciences
Pôle Bâtiment	
Hervé ASTUGUES	Menuiserie
Christophe BRAU	Charpente

Ludovic CAPERET	Électricité
Joël CRESPIY	Maçonnerie
Françis FOURCADE	Couverture
Thibaut GARCIA	Peinture Bâtiment
Dominique PROENÇA	Plomberie
Florian TAPIE	Plâtrerie / Carrelage
Pôle Automobile	
Fabian BLOT	Mécanique
Cédric FOURCADE	Mécanique
Mickaël FRADET	Réparation / Peinture en carrosserie
Thomas LACRAMPE	Réparation / Peinture en carrosserie
Vente / Coiffure	
Sandrine BÉGUÉ	Coiffure
Pauline ROUSSE	Coiffure
Julien GAUBERT	Vente
Jacques LASCOURRÈGES	Vente
Alimentaire	
Sabine FONTAN	Pâtisserie
Mathieu GILLET	Pâtisserie
Kévin PESSUS	Boucherie
Tina PUCCIANTI	Pâtisserie / Boulangerie
Nicolas SCHAEFFER	Boulangerie

Patrick VALÉTY	Boulangerie
Hôtellerie	
David BOUSQUAU	Service HCR
Laurent GARLIN	Cuisine

6. La logistique de l'École des Métiers

Lors de votre arrivée à l'École des Métiers, vous devez emprunter les entrées réservées aux apprenants pour accéder aux salles de cours, et en aucun cas, l'entrée centrale, sauf en cas de retard.

➤ Les horaires

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les horaires de cours sont :

	LUNDI	MARDI au JEUDI	VENDREDI
MATIN	9h00 - 12h00	8h00 - 12h00	8h00 - 12h00
PAUSE	9h50 - 10h10	9h50 - 10h10	9h50 - 10h10
DEJEUNER	12h00 - 13h25	12h00 - 13h25	12h00 - 13h25
APRES-MIDI	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h25 - 16h30
PAUSE	15h15 - 15h35	15h15 - 15h35	

➤ Les retards et les absences

En cas de retard, vous devez obligatoirement passer par l'accueil pour demander un billet de retard. Votre véhicule devra aussi rester à l'extérieur.

La présence en cours est obligatoire : toute absence doit être signifiée le jour-même par téléphone au 05 62 44 11 88 puis justifiée impérativement par mail.

Seuls les motifs d'absence suivants **avec justificatif** seront pris en compte : arrêt de travail dès le 1^{er} jour d'absence, visite médicale du travail et journée de citoyenneté. L'École des Métiers informera votre entreprise de toute absence injustifiée.

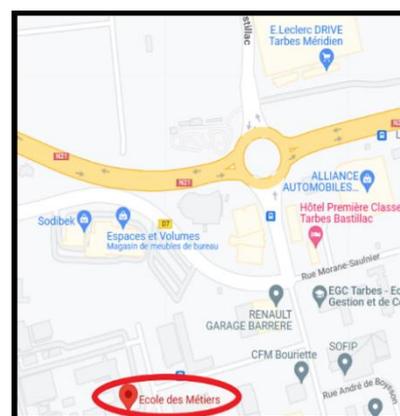
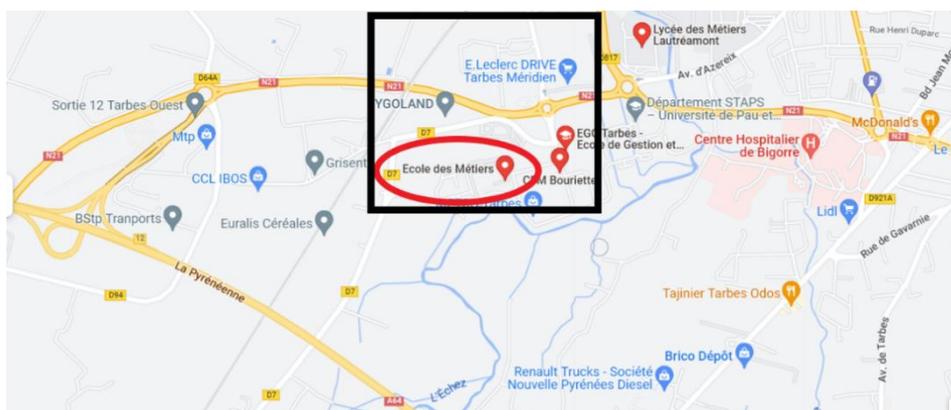
➤ L'accès / Le transport

Plan d'accès : Sortie 12 Tarbes Ouest

Lignes de bus : [www.tlp-mobilites.com/plans-des-lignes-de-bus /Ligne T3 arrêt](http://www.tlp-mobilites.com/plans-des-lignes-de-bus/Ligne T3 arrêt Bastillac ou CFA (centre- ville de Tarbes) /Ligne TL (Lourdes))

Bastillac ou CFA (centre- ville de Tarbes) /Ligne TL (Lourdes)

<https://lio.laregion.fr/transport-hautespyrenees-scolaire>



Co-voiturage : Rendez-vous sur les sites :

- Wimoov.fr
- Blablacar.com
- Mobicoop.fr

➤ Le parking

Parkings gratuits réservés aux apprenants.

Les horaires du parking principal sont :

	Ouverture	Fermeture
Lundi	7h30	9h00
Tous les jours	7h30	8h00
Tous les jours	12h00	12h15
Tous les jours	13h15	13h25
Tous les jours	17h25	18h00

Tous les portails seront fermés entre 12h15 et 13h15.

La restauration

Un foyer est à votre disposition où vous pouvez consommer des boissons et différents plats : viennoiseries, sandwiches (à commander la veille), taboulé, carottes râpées, pizzas, quiches, yaourts...

Vous aurez également la possibilité d'y faire réchauffer votre panier repas.

Ce lieu de détente est mis à disposition des apprenants durant les interclasses. Il doit être respecté au niveau du matériel et de la propreté. Tout manquement à ces règles entrainera la fermeture du lieu jusqu'à la fin de la semaine de cours.

Les horaires d'ouverture du foyer sont :

- 9h50 – 10h15
- 12h00 – 13h25
- 15h15 – 15h35

Certains jours, le restaurant d'application peut vous accueillir. Les menus sont disponibles à l'accueil et sur le site internet : <https://www.cma65.fr/actualites>

Pensez à réserver à l'accueil.

Restaurants à proximité :

Restaurant KYRIAD Tarbes – Bastillac

Adresse : Z.I Chem. de Bastillac, 65000 Tarbes

Téléphone : 05 62 51 19 15

<https://tarbes-bastillac.kyriad.com>

Restaurant L'Auberge Everhotel (4 min en voiture)

Adresse : 5 Rue D'Isaby Parc Des Pyrénées, Tarbes, 65420, 65420 Ibos

Téléphone : 05 62 37 04 61

<https://www.erverhotel-tarbes.fr>

Restaurant Lou Bigourdan (7 min en voiture)

Adresse : 4 Rte de Pau, 65420 Ibos

Téléphone : 05 62 46 41 50

<https://www.restaurant-lou-bigourdan.com>

Restaurant L'Aile et la Cuisse (4 min en voiture)

Adresse : 57 Bd Jean Moulin, 65000 Tarbes

Téléphone : 05 62 51 02 79

<https://www.laileetlacuisse.com>

L'hébergement

L'École des Métiers des Hautes-Pyrénées bénéficie d'une convention d'hébergement avec le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tarbes qui permet aux apprentis de bénéficier de tarifs préférentiels.

Le **FJT** est situé au 88 rue Alsace Lorraine à Tarbes et dispose de 31 chambres simples (12m²), 43 chambres type T1 (de 12 à 18m²), 7 studettes (de 24 à 30m²) et de 16 chambres de 2 à 4 lits.

Un forfait spécifique « Passager Apprenti » (forfait semaine 4 ou 5 nuits) a été mis en place comprenant petits déjeuners et repas du soir.

Le FJT met à disposition une salle de détente, une salle multimédia, une laverie et deux cuisines équipées.

Contact FJT : 05 62 38 91 20

Hôtels à proximité :

Hôtel Restaurant KYRIAD Tarbes – Bastillac

Adresse : Z.I Chem. de Bastillac, 65000 Tarbes

Téléphone : 05 62 51 19 15

<https://tarbes-bastillac.kyriad.com>

Hôtel L'Auberge Everhotel (4 min en voiture)

Adresse : 5 Rue D'Isaby Parc Des Pyrénées, Tarbes, 65420, 65420 Ibos

Téléphone : 05 62 37 04 61

<https://www.erverhotel-tarbes.fr>

Hôtel Première Classe Tarbes Bastillac (1 min à pied)

Adresse : Route De Lourdes - Zi De Bastillac, Zi de bastillac, 65000 Tarbes

Téléphone : 08 92 70 72 81

<https://tarbes-bastillac.premiereclasse.com>

➤ **Accessibilité**

L'établissement est accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur, stationnement, rampe d'accès)

➤ **Consignes générales de sécurité en cas d'incendie**

Dès la découverte d'un feu :

- Donner l'alerte en brisant le boîtier d'alarme le plus proche
- Prévenir l'accueil au 05 62 44 11 88 ou le 18 ou le 112.

Évacuation :

Ne pas crier – Ne pas courir

- L'alerte est donnée par le signal sonore
- Laisser vos affaires sur place
- Chaque classe doit rester groupée sous la responsabilité de son professeur
- Sous l'autorité du professeur, dirigez-vous vers le point de rassemblement (terrain de sport), sans revenir en arrière
- À l'extérieur, restez groupé avec votre classe et répondez à l'appel de votre professeur

Rappel important : il est interdit de fumer au point de rassemblement !

- À la fin de l'alerte, après avoir reçu les consignes, rejoignez votre salle avec votre professeur

Pour rappel : votre professeur est responsable de votre classe, merci de respecter les consignes qu'il vous transmettra.

7. L'organisation de votre formation

➤ **Organisation principale**

En tant qu'apprenant, vous êtes formé par deux entités de formation : l'entreprise et l'École des Métiers (EDM). Vous serez formé à l'EDM environ 1 semaine par mois.

La formation s'organise principalement grâce aux :

- Référentiel de diplôme : c'est un document à caractère réglementaire qui définit les compétences attendues pour préparer le diplôme et l'examen final.

- Livret de l'apprenant : c'est un livret de communication entre vous, l'entreprise et l'École des Métiers. Il sera votre propriété et devra être tenu à jour.
- Visites d'entreprise : le professeur chargé de votre suivi effectuera des visites afin d'assurer la coordination et la progressivité des apprentissages à l'École des Métiers et en entreprise.

➤ **Bulletins de notes**

Les bulletins de notes sont semestriels. L'original est envoyé à l'entreprise. Un double est adressé à l'apprenant (majeur/e) ou aux parents (si l'apprenant est mineur/e)

C'est un document que vous devez conserver précieusement.

➤ **Les délégués de classe**

Ils représentent leur groupe lors des bilans semestriels. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la Direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

8. Plateforme Net YParéo

Net Y Paréo est une plateforme numérique mise à votre disposition dès la première semaine à l'École des Métiers. Un identifiant et un code d'accès vous seront transmis.

Votre compte Net Y Paréo vous servira à visualiser l'ensemble des documents à caractère administratif : emploi du temps, notes, etc. Votre maître d'apprentissage aura également accès à un compte, pour suivre votre formation à l'École des Métiers.

9. La pédagogie

Les cours sont dispensés en présentiel avec utilisation d'une plateforme d'apprentissage pédagogique en ligne « MOODLE » avec connexion individuelle.

10. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement doit être lu et signé. Le non-respect de ses consignes pourra entraîner des sanctions. Retrouvez ce règlement en scannant le QR Code suivant :



11. Dossier administratif et inscription

➤ Dossier administratif à l'EDM (apprentissage)

Un dossier d'inscription vous sera remis le jour de votre rentrée à l'École des Métiers. Il devra être impérativement complété et restitué le stage suivant afin de valider votre accès à l'École des Métiers.

➤ Inscription à l'examen

Les inscriptions débutent à compter du mois d'octobre de l'année d'examen (sur une période très courte).

Des pièces justificatives sont alors nécessaires :

- La photocopie d'une pièce d'identité valide recto / verso
- La photocopie de diplômes déjà obtenus ou du relevé de notes correspondant
- Une attestation de recensement et/ou certificat de participation à la JDC
- Une photocopie du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation
- Une dispense médicale d'EPS le cas échéant

12. Contacts Utiles

➤ Le suivi éducatif :

La gestion des problèmes liés aux comportements à l'École des Métiers est assurée par le Conseiller Principal d'Education.

Pour toute demande, merci de contacter la Conseillère Principale d'Éducation de l'École des métiers : g.guerin@cma65.fr

➤ Le Médiateur de l'apprentissage

Le médiateur de l'apprentissage est un **interlocuteur qui est compétent en cas de litige portant sur l'exécution du contrat d'apprentissage**. Il accompagne les parties à trouver à l'amiable une solution à leur problème. Le médiateur de l'apprentissage ne prend pas de décision relative au conflit.

Comment saisir le médiateur de l'apprentissage ? | Service-public.fr

www.service-public.fr

Le médiateur, qui recherche des solutions aux litiges concernant le contrat d'apprentissage, peut être saisi par l'employeur, par le CFA ou par l'apprenant

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633>

- Présence d'une médiatrice de l'apprentissage à la Chambre de Métiers :
Mme Carole JAN – c.jan@cma65.fr

➤ **Référent handicap**

Interlocuteur privilégié des apprentis en situation de handicap. Il assure un accompagnement personnalisé et adapté à l'apprenant tout au long de son parcours de formation. Il coordonne les actions mises en œuvre pour faciliter l'accès et le maintien des personnes en situation de handicap, en formation et en entreprise. Il a pour fonction d'identifier, d'accompagner, d'écouter, d'aider mais aussi d'informer et sensibiliser au handicap les équipes du CFA et les employeurs. Pour toute demande, merci de contacter le référent handicap et social de l'École des Métiers : Mme Véronique PRADO - v.prado@cma65.fr

➤ **Référent social**

Une écoute, un chemin vers la solution aux problèmes de la vie. Ces problèmes qui pénalisent le bon déroulement de la formation, impactent la santé, le bien-être, et entravent la réussite. Le référent social propose un accompagnement social, individuel et personnalisé afin de prévenir toute rupture dans le parcours de formation. Pour toute demande, merci de contacter le référent handicap et social de l'École des Métiers : v.prado@cma65.fr

13. Les aides financières (apprentissage)

➤ **Permis de conduire**

Cette aide forfaitaire de 500 € est proposée par l'État et s'adresse aux apprenants (es) remplissant certaines conditions.

➤ **La carte « d'étudiant des Métiers »**

Elle vous sera délivrée par l'École des métiers et permet de bénéficier d'avantages : activités culturelles (cinéma, théâtre, musée...)

14. Les OPCO

Au service des salariés et des entreprises, les OPCO sont des opérateurs de compétences, c'est-à-dire des organismes agréés par l'État. Ils permettent de financer la formation en alternance (les contrats apprentissage, de

professionnalisation...), pour aider les entreprises à accompagner et à favoriser l'évolution professionnelle des salariés.

Au total, il existe 11 OPCO pour représenter l'ensemble des branches professionnelles existantes en France (environ 329 branches). En fonction de la branche professionnelle et donc de l'OPCO dont vous dépendez, le matériel mis à disposition à l'EDM65 peut provenir de ces financements.

L'École des Métiers des Hautes-Pyrénées se charge des commandes et de la distribution du 1^{er} équipement.

15. Mobilité Européenne

ERASMUS+

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie proposent des parcours à l'étranger pour les alternants en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation. C'est l'opportunité de partir deux semaines pour découvrir d'autres pratiques professionnelles, en lien avec votre formation. Seul(e) ou accompagné(e) par des formateurs, une expérience unique, en totale immersion linguistique et culturelle. Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge par la bourse mobilité Erasmus+.

16. La démarche qualité

Dans un souci d'amélioration, l'École des Métiers vous enverra deux enquêtes à l'issue de votre formation :

- Une enquête de satisfaction, à la fin de chaque année de formation.
- Une enquête d'insertion, 6 à 8 mois après la fin de votre formation.

Nous comptons sur vous pour y répondre !

17. Contact et Réseaux Sociaux

Nous contacter :

- Mail : edm65@cma65.fr
- Site internet : www.cma65.fr
- Courrier : 1 rue Pierre Latécoère 65000 TARBES
- Téléphone : 05 62 44 11 88

Nous suivre sur les réseaux sociaux :

Facebook :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées

Instagram :

- cma65_

LinkedIn :

- CMA Hautes-Pyrénées